
Accès à des soins de santé privilégiés

Ce produit de soins de santé haut de gamme permet à un individu de recevoir :

- une deuxième expertise médicale, formulée par les meilleurs spécialistes, à la suite d'un diagnostic de maladie ou en cas de blessure attribuable à un accident;
- les soins médicaux les plus avancés et les moins invasifs en Amérique du Nord, dans les plus brefs délais;
- un paiement de frais médicaux à vie pouvant atteindre 3 millions de dollars américains.

Avantages pour l'individu

- Il peut **se consacrer à sa guérison** sans se soucier des coûts ou de la gestion des soins.
- Il **retourne plus rapidement** à une **vie normale**.
- Il peut assurer tous les membres de sa famille avec cette police.

Avantages pour l'entreprise

- Elle **économise sur les coûts** de remplacement de la main-d'œuvre, car **l'employé-clé** peut **revenir au travail plus rapidement**.
- Elle se dote d'un atout supplémentaire pour attirer et fidéliser des employés et des cadres.

Protection contre les maladies graves

Cette protection verse un montant forfaitaire, libre d'impôt, à une entreprise ou un individu 30 jours après le diagnostic d'une maladie grave définie au contrat. Cette somme peut s'élever à 2 millions de dollars canadiens. L'assuré peut employer cet argent à sa discrétion, sans devoir fournir de justification.

Avantages pour l'individu

- Il bénéficie d'une sécurité financière adéquate et peut **maintenir son niveau de vie durant la période de traitement ou de convalescence**.
- Il n'est pas forcé de puiser dans son épargne, ce qui préserve son autonomie financière.
- Il peut prendre le temps de se rétablir.
- Il exerce un **plein contrôle sur l'utilisation des fonds**, qui peuvent notamment servir à :
 - défrayer des soins à domicile ou en établissement spécialisé, des traitements particuliers ou des médicaments non couverts autrement;
 - financer le congé d'un aidant naturel, s'il y a lieu;
 - acquitter les frais relatifs à une formation professionnelle;
 - rembourser des dettes.

Avantages pour l'entreprise

Le montant forfaitaire prévu par cette protection :

- **compense les pertes occasionnées ou la baisse de productivité;**
- permet au collaborateur-clé de se remettre pleinement de sa blessure ou de sa maladie;
- défraie le recrutement de personnel temporaire;
- **assure la continuité des activités et le maintien des paiements**, évitant ainsi de grever le fonds de roulement; cela rassure employés, clients, fournisseurs et créanciers.

Le saviez-vous ?

Le premier produit d'assurance « maladie grave » a été mis au point en 1983 par le Dr Marius Barnard (membre de la première équipe de transplantation cardiaque). Dr Barnard avait constaté que même si les greffés ne perdaient pas la vie, ils perdaient les économies de toute une vie.

Source : Critical Illness Insurance: Past, Present and Future, Marius Barnard, avril 2004

Assurance soins de longue durée

Ce type d'assurance prévoit le versement d'une indemnité quotidienne ou mensuelle pour des soins à domicile ou en établissement lorsqu'un problème de santé entraîne une perte d'autonomie physique ou mentale empêchant deux activités de la vie courante (p. ex. : se nourrir, s'habiller, se laver, etc.).

Par sa souplesse, ce produit répond aux besoins propres de l'assuré. Par exemple, celui-ci peut décider du montant de l'indemnité quotidienne ou mensuelle, du délai d'attente et de la durée du versement (pendant toute sa vie ou une période prédéterminée).

Avantages pour l'individu

- Il jouit d'une sécurité financière adéquate en cas de maladie.
- Il **garde sa dignité** en bénéficiant du matériel médical et des soins à domicile requis par son état.
- Il peut rester plus longtemps dans le confort de sa demeure.
- Il peut conserver ses projets de retraite.
- Il **libère sa famille** d'un fardeau financier.

Avantages pour l'entreprise

- Elle est **exonérée du paiement de frais médicaux pour ses copropriétaires**. Ces frais peuvent s'avérer exorbitants – surtout dans le cas d'une entreprise familiale – et entraîner une dilapidation des profits.
- Elle mise sur une façon originale de recruter ou de fidéliser des employés et de leur offrir une tranquillité d'esprit à la retraite.

En conclusion, ces trois types de protection sur mesure s'adaptent à votre situation. Advenant un accident ou une maladie, ces produits vous garantissent des moyens nécessaires pour vous donner une tranquillité d'esprit, à vous et votre famille. Ainsi, vous pouvez vous concentrer sur votre guérison sans compromettre vos actifs ou même vos projets de retraite. Pour une entreprise, il s'agit d'une belle façon d'attirer et de fidéliser des professionnels chevronnés, en offrant à son personnel-clé des régimes de rémunération et d'avantages sociaux qui se démarquent.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet ou pour connaître le traitement fiscal et ses avantages selon votre situation, n'hésitez pas à joindre votre conseiller. Il sera heureux de répondre à vos questions.

Pour une quatrième année, Desjardins Ménard commandite Les médaillés de la relève. Pour en savoir davantage sur cet événement exceptionnel, visitez le www.lesmedaillesdelareleve.com.

Pour consulter l'InfoFlash de novembre 2010, rendez-vous sur notre site Internet : desjardinsmenard.ca.



Pour obtenir plus d'information concernant l'un de ces sujets, n'hésitez pas à contacter votre conseiller. Il se fera une joie de répondre à vos interrogations.

Si vous souhaitez recevoir une version électronique par courriel plutôt qu'en papier, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante infos@dmal.qc.ca
4, Place du Commerce, Bureau 560, Île des Soeurs, Verdun (QC) H3E 1J4 Téléphone: 1 800 761-5831 Téléphone: 514 761-5831 Télécopieur: 514 761-6603